

Énergie 4

GÉRER

ÉCONOMISER

PROTÉGER

INNOVER

KYOTO : BIENTÔT LA SUITE

La crise économique est un phénomène grave à l'échelle d'une vie professionnelle, mais elle ne doit pas nous faire oublier les enjeux des problèmes énergétiques et climatiques. « Car ce sont des problèmes bien plus préoccupants, et qui le sont déjà dans une échelle de temps d'une génération ».

Mais la prise de conscience est désormais planétaire et elle débouche sur des actions concrètes. Le protocole de Kyoto a entraîné la promulgation de la Directive européenne PEB, qui est elle-même à l'origine des modifications réglementaires en Région wallonne dans le domaine de la construction. Et ce n'est pas fini : une deuxième directive PEB se prépare et en décembre prochain, la communauté internationale se réunira à Copenhague pour trouver une suite au protocole de Kyoto.

Il est nécessaire de concevoir globalement les mesures à prendre car nombreux sont les impacts croisés entre politique énergétique, logement, mobilité, aménagement et urbanisme. Les règlements imposent des performances minimales, les primes incitent à les dépasser ou à améliorer le bâti existant. Les nouveaux aménagements des villes tentent de détrôner la voiture-reine et font de plus en plus la part belle aux transports publics, cyclistes et piétons.

Bref, les choses bougent en Wallonie. Le fait que la nouvelle Déclaration de Politique Régionale 2009-2015 ait pour titre « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire » n'est pas un hasard. Parmi les nombreuses mesures en projet, épinglons ces rendez-vous : toute nouvelle construction respectera la norme « très basse énergie » à partir de 2014 et la norme « passive » à partir de 2017. A partir de 2019, toutes les nouvelles constructions devront en plus tendre vers des bâtiments à énergie positive (production d'énergie renouvelable supérieure ou égale à la consommation d'énergie primaire). Les rénovations d'ampleur, en particulier d'habitations, respecteront la norme très basse énergie à partir de 2015.

Ces dates sont toutes proches car le temps nous est compté, disent les experts du GIEC, pour prendre des mesures qui limiteront le réchauffement à 2°C et éviter des catastrophes majeures. Mais chacun de nous, chez lui, peut agir tout de suite. Nous vous en donnons les moyens à chaque parution de ce magazine. Des petits gestes, bien sûr, mais « la goutte creuse la pierre » (gutta cavat lapidem), disaient les Romains...

Luc Maréchal

Directeur général ff

Direction générale opérationnelle

Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie

EN THÉMA : LA POMPE À CHALEUR

Voir pages centrales

RÉGION WALLONNE

NUMÉRO D'AGREMENT : P3023246 • BUREAU DE DÉPÔT : 4089 LIÈGE X

REPORT DE LA SECONDE PHASE DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Nous vous en parlions déjà dans le n°7 de ce magazine(*) : les mesures d'amélioration de la PEB ou « performance énergétique des bâtiments » ont pour objectif d'augmenter la qualité des bâtiments neufs et existants. Avec pour conséquence appréciable, une diminution de la consommation d'énergie de nos habitations et donc des émissions de CO₂. Tout le monde y gagne : notre portefeuille, l'environnement et le climat.

Ces mesures réglementaires ont été décidées au niveau européen et sont transcrites peu à peu dans la réglementation wallonne.

Il était prévu qu'une étape supplémentaire soit franchie le 1^{er} septembre dernier avec l'entrée en vigueur de nouvelles exigences techniques pour les bâtiments neufs. Un report a toutefois été décidé afin de garantir une mise en application dans les meilleures conditions possibles.

Vu l'importance du dossier en matière de réduction de la consommation d'énergies fossiles et ses impacts environnementaux, financiers et climatiques, il est impératif que l'ensemble des acteurs, privés et publics, soient prêts. De la même manière, les outils techniques nécessaires à sa mise en œuvre doivent être opérationnels et des mesures d'accompagnement complémentaires mises en place. Ce report constitue un choix raisonnable dans la mesure où dans l'état actuel des choses, ces conditions ne sont pas réunies.

La date d'entrée en vigueur est à présent le 1^{er} mai 2010. Un nouveau planning a été élaboré de manière à garantir que l'ensemble du dispositif soit en place pour cette date.

(*) Toute la collection reste téléchargeable au format PDF sur <http://energie.wallonie.be>.

9.000 VISITEURS AU WIND DAY

Le 15 juin dernier, le « Wind Day » (« Jour du Vent ») était célébré dans plus de 30 pays du monde ! En Wallonie, neuf parcs éoliens ont accueilli le grand public pour des visites, animations, expositions, concerts, dégustations... Près de 9.000 visiteurs ont répondu présent. Une date à noter d'avance dans la calendrier 2010...

A l'occasion du Wind Day, le Service Public de Wallonie et l'APERe ont lancé le site web www.eolien.be. Cette nouvelle référence en ligne répond à de nombreuses questions sur l'éolien et son développement en Wallonie. Le programme mondial du Wind Day est disponible sur www.globalwindday.org.

En Wallonie, 117 éoliennes réparties en 27 parcs fournissent actuellement 458 GWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation électrique de 131.000 ménages (un ménage wallon consomme en moyenne 3500 MWh). Ces 117 éoliennes parviennent à assurer une économie de CO₂ annuelle estimée à près de 209.000 tonnes.

Parmi les parcs en fonctionnement, six présentent une composante citoyenne assez prononcée :

- Chevetogne : 1 éolienne de 0,8 MW détenue par la coopérative Énergie 2030
- Saint Vith : 1 éolienne de 0,5 MW détenue par la coopérative Énergie 2030
- Mesnil-Église : 2 éoliennes de 0,6 et 0,8 MW détenues par « Allons en Vent » et « Alertsassouffle »
- Couvin : 1 éolienne de 2 MW détenue par une SA composée de riverains
- Finnevaux : 1 éolienne de 0,8 MW détenue par « Allons en Vent »
- L'extension du parc de Villers-Le-Bouillet : 8 éoliennes existantes et 5 supplémentaires dont une de 2 MW appartient à Enercity, coopérative détenue principalement par la commune et les riverains.

Pour ce qui concerne les projets en cours, notons que 15 parcs d'une puissance totale de 224 MW et composés de 85 éoliennes ont reçus leur permis unique. Il est donc très probable que d'ici fin 2009-début 2010, la puissance totale du parc éolien wallon passe de 206 MW à 430 MW. Les 202 éoliennes permettraient alors de produire l'équivalent de la consommation de 273.000 ménages soit 958 GWh.

« Face aux vents de changement, certains érigent des barrières et d'autres des moulins à vent », proverbe chinois.



LA POMPE À CHALEUR : DU CHAUFFAGE SOLAIRE INDIRECT

Elle semble produire de la chaleur à partir de l'air du temps et son fonctionnement reste mystérieux... « et pourtant elle chauffe ! », comme aurait dit Galilée : la pompe à chaleur produit de la chaleur à partir de sources renouvelables en captant l'énergie présente naturellement dans l'air, l'eau ou le sol.

Imaginez que votre fournisseur vous livre un supplément gratuit de 3.000 mètres cubes de gaz ou 3.000 litres de mazout à chaque fois que vous en commandez et payez mille. Une histoire à dormir debout ? C'est pourtant ce que réalisent les plus de 35 millions de pompes à chaleur (PAC) en service actuellement dans le monde. Ce mode de chauffage revient en force. Connue depuis le XIX^e siècle, la « machine de Kelvin » ou « pompe à chaleur » a connu chez nous un regain d'intérêt lors du premier choc pétrolier de 1973. Trop souvent mal appliquée, en remplacement pur et simple d'une chaudière par exemple, elle avait laissé un souvenir décevant. Mais les conditions du succès sont à présent réunies : niveaux d'isolation idéaux dans les bâtiments, installateurs spécialisés, appareils plus performants...

La PAC ne produit pas de chaleur !

Au contraire des autres systèmes de chauffage, qui **transforment** une forme d'énergie en une autre, la PAC prélève de l'énergie calorifique dans l'environnement immédiat d'une habitation (l'air, l'eau ou le sol). C'est donc un système de **transfert** et non de production de chaleur.

Un principe... et 3 systèmes

Chacun a déjà une petite pompe à chaleur chez soi, le réfrigérateur. La PAC fonctionne comme lui, mais à « l'envers ».

- Le réfrigérateur prélève les calories dans une armoire isolée (donc la refroidit) et les rejette dans la pièce. La preuve : le radiateur situé à l'arrière d'un réfrigérateur dégage de la chaleur, celle extraite de l'intérieur.
- La PAC prélève de la chaleur à l'extérieur et la diffuse dans la maison.

Un principe

1

Un liquide froid (le **fluide frigorigène** circulant dans la PAC) peut absorber de la chaleur d'un environnement un peu plus chaud que lui (l'air, l'eau ou le sol extérieur, même en hiver) dans un **échangeur**, et se transformer en vapeur froide.

2

Cette vapeur peut être ensuite comprimée : c'est le rôle du **compresseur** qui concentre cette chaleur en augmentant la pression de la vapeur.

3

Cette vapeur chaude va ensuite transmettre sa chaleur, par exemple, à l'air de la maison ou à de l'eau circulant dans les tuyaux d'un chauffage sol, via un deuxième **échangeur**. Au cours de cet échange, la vapeur se condense en un liquide.

4

Ce liquide, poussé par la haute pression, traverse un **détendeur**. Sa pression chute et on retrouve du liquide froid à basse pression. Et le cycle peut recommencer...

Cette machinerie consomme évidemment de l'électricité. Par exemple pour une PAC avec un COP de 3 (voir ci-dessous) et une puissance électrique de 20 kW, la consommation annuelle (à raison de 3.000 h de fonctionnement) sera de 60.000 kWh (source : EF4 asbl). La consommation dépend également de la qualité de l'isolation du bâtiment. Mais rappelons que pour 1 unité d'énergie payante, nécessaire au fonctionnement, la PAC prélève 2 à 4 unités gratuites dans le milieu environnant. Ce rapport est appelé COP ou « coefficient of performance ». Cependant, le rendement de la production et du transport de l'énergie électrique n'est que de 0,3. C'est du fait des pertes en centrale et dans les lignes. Comparons avec la combustion de n'importe quel combustible : on ne retire que 0,6 ou 0,7, voire 0,95 unité d'énergie quand on en brûle 1 unité. Dès lors, il convient donc que le COP de la PAC soit au moins supérieur à 3 pour que le bilan énergétique soit positif (0,3X3=1). La technologie s'améliorant, le COP des pompes à chaleur est de plus en plus élevé, de minimum 3 (1 unité payante pour 2 gratuites) à presque 5 (1 pour 4).

... et 3 systèmes

Air/Eau :

- une unité extérieure capte la chaleur dans l'atmosphère
- cette chaleur est transférée à un circuit d'eau chaude qui alimente un réseau de tubes sous chape, de tubes dans les murs (murs rayonnants) ou de ventilo-convecteurs

Sol/Eau :

- le système capte la chaleur dans le sol via un réseau de tubes enterrés dans un jardin, une cour ou même immergés dans un étang ou un puit
- cette chaleur est transférée à un circuit d'eau chaude qui alimente un réseau de tubes sous chape, ou dans les murs (murs rayonnants) ou des ventilo-convecteurs

Air/Air :

- une unité extérieure capte la chaleur dans l'atmosphère
- la chaleur est transférée à l'air de l'habitation
- un dosage d'air neuf est possible (ventilation)
- le chauffage est ainsi combiné avec la VMC (ventilation mécanique contrôlée)

Conditions, avantages et limites

- La PAC donne de meilleurs résultats dans une habitation dotée d'une bonne isolation et d'un système d'émission de chaleur fonctionnant à basse température (chauffage sol, mur chauffant, ...)
- Pas de radiateurs, ni de cheminée, ni de citerne ce qui entraîne un gain de place et d'esthétique.
- Pas de combustion donc moins de risque d'incendie et pas de pollution locale.
- Le placement de l'installation (tubes sous chape, buses...) et les exigences d'isolation font que la PAC est plus facilement envisageable en construction neuve ou rénovation lourde qu'en rénovation « légère »
- Il existe des pompes à chaleur destinées uniquement à la production d'eau chaude sanitaire.

A éviter : les systèmes réversibles, capables de produire du froid en été.

Ces installations sont chères à l'achat et gourmandes à la consommation. Les besoins en fraîcheur pendant l'été peuvent être plus avantageusement assurés par une conception correcte de l'habitation.



Des primes aussi pour les PAC

La Région wallonne octroie des primes pour l'installation de PAC pour le chauffage et/ou la production d'eau chaude sanitaire. A condition, entre autres, que le niveau K du bâtiment soit inférieur ou égal à K45. Ces primes visent les pompes à chaleur qui répondent à certains critères de performance.

Les montants :

→ PAC pour la production d'eau chaude sanitaire [ECS] : 750 €

→ PAC pour le chauffage : 1.500 €

→ PAC combinée [chauffage + ECS] : 2.250 €

Conditions et infos sur : <http://energie.wallonie.be> > Aides et primes > Citoyens > Construire > Chauffage > Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Certaines provinces et communes proposent également des primes PAC.

ISOLATION : LA VALSE DES COEFFICIENTS...

Niveau K, valeur U, coefficient R, coefficient lambda (λ) tout cela rime un peu avec charabia ! Pourtant c'est important de comprendre ces valeurs et les rapports qui les lient, car elles permettent de comparer les performances des matériaux isolants. Donc de choisir celui qui offre la meilleure performance pour un budget donné, tout en sachant que pour des raisons techniques, tel matériau conviendra mieux pour telle application.

Autre bonne raison : les primes à l'isolation de la Région wallonne imposent certaines valeurs limites comme condition d'octroi.

→ Le niveau K d'une habitation décrit sa **performance d'isolation thermique globale**. Plus le K est petit, mieux la maison est isolée. Depuis le 1^{er} septembre 2008, toute nouvelle construction en Région wallonne doit avoir un K inférieur ou égal à 45. Les maisons passives atteignent un K aussi bas que 12 !

→ C'est l'architecte qui calcule le K à partir des valeurs U qui expriment la capacité d'une paroi à laisser passer la chaleur. C'est le « coefficient de **transmission** thermique ». Plus le U est petit, moins la chaleur passe, plus la paroi est isolée. La réglementation wallonne impose aussi des valeurs U maximales pour chaque paroi ou élément de construction. Il ne s'agit donc pas seulement de construire des maisons globalement performantes, il faut aussi que chaque élément individuel le soit.

Pour atteindre ces résultats, il faut utiliser des matériaux isolants dont on connaît les caractéristiques (données par le coefficient λ) et les combiner dans une certaine épaisseur jusqu'à atteindre un résultat en termes d'isolation (ce que nous donne le R).

→ Le λ (lambda) d'un matériau décrit sa **conductivité** thermique. Un mauvais conducteur est un bon isolant, tout comme en électricité. Plus le λ est bas, meilleur est l'isolant. Les isolants vendus dans le commerce sont dans une fourchette entre 0,035 (pour les meilleurs) et 0,050 (pour les moins bons).

→ Le R est le « coefficient de résistance thermique ». Plus le R est élevé, plus la couche d'isolant résiste au passage de la chaleur et plus il est isolant. Pour obtenir une prime à l'isolation de toiture, par exemple, il faut atteindre un R = 3,5 au minimum.

Quelle est la différence entre R et λ ? L'un n'est-il pas juste l'inverse de l'autre ? Non car le λ est une caractéristique propre du matériau seul, tandis que le R dépend de l'épaisseur. Plus on ajoute des couches d'isolants, plus la résistance au passage de la chaleur augmente. Donc plus le R augmente. Mais le λ est inchangé : le matériau ne change pas de nature et a donc toujours la même conductivité.

Et si le cours de physique est encore un bon souvenir... voici une formule qui l'exprime :

$$R = e/\lambda$$

R s'exprime en m²K/W (où K est la température mesurée en kelvins)

L'épaisseur e s'exprime en mètres

Le λ s'exprime en W/mK

Remarques

- Ceci n'est valable que pour des matériaux homogènes (pour un bloc de béton, cette formule ne convient pas).
- La valeur lambda est définie par des normes (la série 62), mais il est possible de trouver des matériaux présentant de meilleures valeurs que celles données dans cette série de normes, par exemple par un agrément technique.

EXEMPLES DE VALEURS (NORMES NBN 62 002) POUR DIFFÉRENTS ISOLANTS*

Type d'isolant	Valeur λ (lambda) courante	R pour 20 cm d'épaisseur
Laine minérale	0,05	4
Polyuréthane	0,035	5,7
Polystyrène expansé (frigorite)	0,05	4,0
Panneaux de extrudé	0,045	4,4
Panneaux de cellulose	0,06	3,3
Panneaux de laine de bois	0,06	3,3

* Il existe des agréments techniques donnant des meilleurs lambda pour de nombreux produits vendus en magasin



LES GUICHETS DE L'ÉNERGIE

TOUS LES GUICHETS SONT OUVERTS
DU MARDI AU VENDREDI DE 9 à 12 HEURES
OU SUR RENDEZ-VOUS

ARLON
Rue de la Porte Neuve, 19 - 6700 ARLON
Tél. 063/24.51.00 - Fax : 063/24.51.09

BRAINE-LE-COMTE
Rue Mayeur Etienne, 4 - 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél. 067/56.12.21 - Fax : 067/55.66.74

CHARLEROI
Centre Héraclès
Avenue Général Michel 1E - 6000 CHARLEROI
Tél. 071/33.17.95 - Fax : 071/30.93.10

EUPEN
Hostert, 31A - 4700 EUPEN
Tél. 087/55.22.44 - Fax : 087/55.22.44

HUY
Place Saint-Séverin, 6 - 4500 HUY
Tél. 085/21.48.68 - Fax : 085/21.48.68

LIBRAMONT **Nouveau**
Grand Rue, 1 - 6800 LIBRAMONT
Tél. 061/23.43.51 - Fax : 061/29.30.69

LIEGE
Rue des Croisiers, 19 - 4000 LIEGE
Tél. 04/223.45.58 - Fax : 04/222.31.19

MARCHE-EN-FAMENNE
Rue des Tanneurs, 11 - 6900 MARCHE
Tél. 084/31.43.48 - Fax : 084/31.43.48

MONS
Avenue Jean d'Avesnes, 10-2 - 7000 MONS
Tél. 065/35.54.31 - Fax : 065/34.01.05

MOUSCRON
Rue du Blanc Pignon, 33
7700 MOUSCRON
Tél. 056/33.49.11 - Fax : 056/84.37.41

NAMUR
Rue Rogier, 89 - 5000 NAMUR
Tél. 081/26.04.74 - Fax : 081/26.04.79

OTTIGNIES
Avenue Reine Astrid, 15 - 1340 OTTIGNIES
Tél. 010/40.13.00 - Fax : 010/41.17.47

PERWEZ **Nouveau**
Rue de la Station, 19 - 1360 PERWEZ
Tél. 081/41.43.06 et 081/24.17.06

TOURNAI
Rue de Wallonie, 19-21 - 7500 TOURNAI
Tél. 069/85.85.34 - Fax : 069/84.61.14

CONDUIRE « COOL » : UNE AUTRE FAÇON D'ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Dans les milieux professionnels, les cours d'éco-conduite donnés aux employés et chauffeurs font un tabac. Ils permettent aux entreprises de réaliser de fortes économies en consommation de carburant, que ce soit dans le domaine du transport par camions comme dans les flottes de voitures d'entreprise.



Apprendre à conduire « autrement » consiste à adapter progressivement son style et sa mentalité de conduite. Un animateur de radio en Flandre a comparé sa conduite à celle d'un moniteur d'éco-conduite. Ils ont parcouru chacun à leur tour, au volant de la même voiture, deux trajets de 78,5 et 59,5 km. L'animateur, de son côté, n'a rien changé à ses habitudes de conduite alors que le moniteur a effectué les deux trajets en appliquant les principes qu'il enseigne. Pour le premier trajet de 78,5 km, la différence de consommation a atteint 20%. Transposé sur une année entière, ceci correspond à une économie de 505 euros. L'environnement sort également gagnant, puisque l'éco-conduite a permis de rejeter 1,1 tonne de CO₂ en moins dans l'atmosphère ! Sur le second trajet de 59,5 km, essentiellement sur autoroute, la différence a été de 9,9%. Ce qui correspond à une économie annuelle de 250 euros et 500 kg de CO₂.

Commencez dès aujourd'hui :

- Utilisez le compte-tours pour éviter de monter trop haut en régime moteur. La limite est de 2000 tours/minute (moteur diesel) et 2500 tours/minute (moteur essence).
- Allégez le plus possible votre véhicule et enlevez le porte-bagages quand il n'est pas utilisé.
- Roulez moins vite, par exemple à 110 km/h au lieu de 120 km/h sur autoroute : vous économiserez 1 l/100km et arriverez 4 minutes plus tard.
- Vérifiez la pression des pneus au moins une fois par mois : des pneus sous-gonflés augmentent la consommation de carburant de 2,4% par 0,5 bar de déficit.
- Décélérez doucement en relâchant l'accélérateur à temps tout en laissant une vitesse engagée.
- Eteignez le moteur dans une file d'attente de plus de 20 secondes.
- Anticipez le trafic afin d'éviter d'accélérer ou de freiner inutilement.

Plus de conseils sur <http://www.ecoconso.be/spip.php?article490>

Des animations « Énergie » sous yourtes !

Maternel, primaire, secondaire... Tous les niveaux scolaires éprouveront du plaisir à la découverte, adaptée à leur âge, dans les animations « Énergie » de l'asbl « Vents d'Houyet ». Marie-Paule Lerude, l'une des responsables, nous en dit un peu plus.



« De la mi-mars à juin et en septembre-octobre, nous organisons des animations scolaires sur les thèmes des éoliennes et des moulins à eaux, de la dépendance à l'électricité (sous la forme d'un jeu de nuit) et sur l'économie d'énergie. Plusieurs animations peuvent être combinées pour réaliser des « Classes Énergie ». Pour les plus grands, nous proposons d'aborder le débat éolien, un sujet qui décoiffe ! En plus, nous accueillons des enfants pour des stages de vacances de 5 jours. Le camp d'animation est constitué de yourtes mongoles. En stage résidentiel, les enfants y dorment. Les thèmes sont en lien avec l'énergie, la nature et l'environnement : par exemple les cerfs-volants, les cabanes ou la Mongolie... »

Pourquoi des yourtes ?

« Le fondateur de notre association, Bernard Delville, a beaucoup voyagé dans ce pays. C'est un habitat confortable, bien adapté aux pays venteux et nous l'utilisons dans une grande cohérence écologique : les yourtes sont éclairées avec de l'électricité produite par des panneaux solaires, il y a des toilettes sèches, nous produisons un minimum de déchets, etc. Bernard Delville qui avait « senti le vent tourner » à Mesnil-Eglise a créé l'asbl Vents d'Houyet en 2001 pour construire une éolienne. Il a ensuite eu l'idée d'en construire une deuxième qui appartiendrait uniquement à des enfants. Elle fonctionne depuis 2006. Beaucoup d'écoles se sont intéressées à ce projet et nous sommes partis leur raconter notre aventure éolienne. De là, nous avons eu l'idée d'organiser des animations au pied de nos éoliennes pour faire vivre un moment fort aux enfants. Et cela a du succès, beaucoup d'enfants reviennent en stage d'une fois à l'autre. »

Que pensent les enfants de la crise de l'énergie ?

« Nous les encourageons à rêver à un monde qui tourne mieux. Nous ne faisons pas passer de messages inquiétants et notre but n'est pas de revenir au passé ; au contraire nous voulons montrer qu'il y a déjà des solutions et que d'autres réponses viendront de nouvelles inventions scientifiques, de l'amélioration de certaines techniques, de la créativité et de l'initiative de personnes qui osent penser différemment. »

Que doivent faire les enfants qui veulent venir en animation scolaire ou en stage chez vous ?

« Nous écrire, nous téléphoner ou demander aux instituteurs ou aux parents de le faire. Et puis déjà aller voir sur le site web en quoi consistent nos activités ! »

Vents d'Houyet asbl, 1, Rue du Monument, 5560 Mesnil-Eglise, contact : marie-paule.lerude@vents-houyet.be, tél: 082 64 63 05.

Découvrez le nouveau programme d'activités sur www.vents-houyet.be (PDF à télécharger).



Un bricolage pour le vent d'automne, réservé aux plus petits



Voici un bricolage que les plus jeunes stagiaires de Vents d'Houyet réalisent et que nos petits lecteurs peuvent faire eux aussi avec l'aide d'un parent, d'un grand frère ou d'une grande soeur.

Fournitures

- › Une feuille de papier assez solide
- › Une punaise ou une épingle avec une tête ronde
- › Une baguette en bois (type baguette chinoise)
- › Règle, crayon, ciseaux

- 1) Découper un carré dans la feuille en la pliant selon une diagonale
- 2) Plier pour marquer la deuxième diagonale
- 3) Tracer un repère à la moitié de chaque diagonale
- 4) En partant des 4 coins, couper le long des diagonales jusqu'au repère
- 5) Replier vers le centre une pointe sur deux
- 6) Piquer l'aiguille ou la punaise au travers des 4 pointes
- 7) Piquer ensuite au croisement des diagonales
- 8) Piquer dans la baguette la pointe dépassant derrière l'hélice

DÉJÀ 8.000 CERTIFICATS VERTS « PETITS PRODUCTEURS » EN WALLONIE

[Interview]



Jacques Rulmont est Chargé de mission « Certificats Verts » à l'ASBL « Les Compagnons d'Eole ». Cette association fondée par des mordus de l'éolien et du photovoltaïque a été chargée par la Région wallonne de regrouper et de négocier pour le compte des petits producteurs, leurs certificats verts. Après plus de 18 mois d'activité, les premiers chiffres significatifs sont disponibles.

Où en est-on en Wallonie à la fin de l'été 2009 ?

Actuellement on compte en Wallonie environ 7.000 producteurs d'énergies renouvelables. Ils n'étaient que 180 avant le 1/1/2008 et le démarrage du programme Solwatt.

Parmi ceux-ci, un grand nombre n'a pas une année complète d'activité et n'a donc pas encore reçu de certificats verts. Ce qui explique que nous n'avons à ce jour « que » 1.200 petits producteurs (installations de moins de 10 kWc), privés ou entreprises, sous contrat avec nous. Ceci représente tout de même déjà 5.500 certificats verts vendus à un fournisseur d'électricité qui nous les rachète au prix négocié de 85 €. Sur cette somme, 100 % sont rétrocédés aux petits producteurs, nos mandants. Nous ne prélevons aucun frais de fonctionnement, du fait de la subsideation de notre mission.

Pour la fin août, nous aurons atteint un total d'environ 8.000 certificats vendus.

Sous quelle forme se présentent les certificats ?

Il s'agit d'une inscription sur un extrait de compte, comme pour un compte en banque. Concrètement, le petit producteur relève lui-même son compteur électrique et son compteur CWaPE. Il envoie ces chiffres à la CWaPE, qui les vérifie. Bientôt, un site web permettra aux producteurs de communiquer directement ces chiffres en ligne.

Une fois le ou les certificats accordés par la CWaPE, le producteur reçoit un extrait de compte mentionnant le solde initial, le nombre de certificats octroyés, celui transféré vers un compte d'intermédiaire ou d'acheteur avec solde final. S'il est sous contrat avec nous, ces certificats sont « virés » sur notre compte (via un formulaire de virement permanent), et nous les vendons en un seul paquet une fois par mois à notre acheteur. L'argent nous est versé et est rétrocédé au producteur dans les 6 semaines au plus tard.

Le prix est-il fonction du marché ?

Ce marché est principalement constitué par des contrats conclus entre des producteurs professionnels et des fournisseurs d'électricité pour une durée variant de 1 à 5 ans. De même, nous avons conclu un contrat-cadre avec un acheteur, qui nous

achète les certificats à un prix de 85 €. C'est 20 € de mieux que le minimum garanti par la Région wallonne (65 €), dans un marché où les petits producteurs représentent moins de 3% de l'ensemble des certificats émis.

Quelles sont les questions les plus posées ou les problèmes les plus fréquemment rencontrés par les particuliers avec le système des certificats verts ?

Beaucoup de petits producteurs ont tendance à parler au départ de « chèques verts », comme si le système était similaire « aux chèques repas » ! Beaucoup ignorent qu'ils doivent faire eux-mêmes le relevé des index de leurs compteurs et le transmettre à la CWaPE. Une question fréquemment posée est celle de savoir ce qu'il y a lieu d'indiquer dans ce relevé et quand il doit être établi et aussi... quand ils pourront avoir l'argent de ces certificats !

Pour toutes ces questions, je les invite à lire les documents très complets mis en ligne sur la page suivante de notre site :

www.compagnons-eole.be/Pages_html/Certificats_verts.htm et en particulier les fichiers PDF concernant notre mode de fonctionnement :

http://www.compagnons-eole.be/Documents/Processus_transaction_CV.pdf



ÉNERGIE 4
Trimestriel du Service public de Wallonie,
Direction générale opérationnelle Aménagement
du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie.
Une initiative du Ministre du Logement,
des Transports et du Développement territorial
en charge de l'énergie.

COMITÉ DE RÉDACTION
Frédéric Dozot, Gwendoline Gérard,
Clément Linden, Cécile Nusgens,
Jean-Yves Renard.

ÉDITEUR RESPONSABLE Luc Maréchal
Avenue Prince de Liège 7 - 5100 Jambes.
IMPRESSION Imprimé sur papier recyclé.
Toute reproduction, même partielle est
encouragée, sous réserve de la mention précise :
« Énergie 4 - Région wallonne - Septembre 2009. »

